

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### DATE DE CONVOCATION

29 juin 2023

L'an deux mil vingt trois, le 5 juillet à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

### DATE D'AFFICHAGE

29 juin 2023

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, Mesdames, GALMEL Isabelle, JOUANNE Marie-France, LECONTE, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie.

050-215000845-20230707-DEL20230705-05-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2023  
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Mr FANFANI Antoine donne pouvoir à Mme LERAUX Muriel  
Mme FORNERET Sarah donne pouvoir à Mr JARDIN Rodolphe  
Mme MALERBA Lydie donne pouvoir à Mr AUBIN Luc  
Mme YBERT Sandra donne pouvoir à Mme ROUCHERE Anne-Marie

Absent(s) : non excusé :

Madame LECONTE Marie-France a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 11

Absents : 0

Procurations : 4

Votants : 15

DEL2023/07/05-05

### EPARAGE DES CHEMINS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUTAIRES

Le 1<sup>er</sup> Adjoint, Arnaud COUILLARD a sollicité des entreprises, une seule a répondu. L'entreprise Letousey n'a pas souhaité répondre pour un contrat d'une durée d'un an.

#### L'entreprise Vantomme propose

Type voirie	Matériel utilisé	Nbre de Kilomètre	Prix du km	Prix HT	Prix TTC
Tout type	Tracteur broyeur	12.82	235.00 €	3012.70 €	3615.24 €

Cette entreprise a une bonne renommée et accomplit un travail sérieux. Elle est en mesure d'intervenir fin août ou fin septembre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- **VALIDE** l'offre de l'entreprise Vantomme pour un montant de **3615.24 € TTC**

La secrétaire de séance  
Marie-France LECONTE



Le Maire  
Rodolphe JARDIN

